



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Vendredi 6 Décembre 2024 à 9 H 30

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le vendredi 6 Décembre à 9 Heures 30, s'est réuni, en visioconférence et en présentiel au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Conseil d'Administration.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE	Président – 3 ^{ème} Vice-Président du Conseil Départemental Maire de St Amand-Montrond
Bernadette GOIN	Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo – Maire de Berry-Bouy
Béatrice DAMADE	Membre – 6 ^{ème} Vice-Président du Conseil Départemental Maire de Quantilly (visio)
Franck MICHOUX	Membre – Conseiller Départemental Adjoint au Maire de Vierzon 1
François DESCHAMPS	Membre – Président de l'Entraide Berruyère
Thierry CHATELIN	Membre – Personnalité qualifiée
Christine CHEZE-DHO	Membre – Adjointe au Maire de Bourges Conseillère Communautaire
Laure GUILMET	Membre – Directrice Association du Foyer St François
Annette BUREAU	Membre – Adjointe au Maire d'Aubigny Sur Nère Secrétaire de Séance
Dominique DHENNE	Membre – Représentant Action Logement
Nathalie LEMARCHAND	Membre – Représentant Caisse des Dépôts (visio)
Daniel ROBIN	Membre – Secrétaire National de la Fédération Départementale du Secours Populaire Français (visio)
Nicole MASSICOT	Membre – Présidente de l'UDAF
Auguste DORLEANS	Membre – Représentant Tivoli Initiatives
Daniel DERET	Membre – Président de l'URHAJ Centre Val de Loire
Charles COLLIN	Membre - Président CAF du Cher
Claude HENRY	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)
Guy GONZALES	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)
Denise DURANTON	Membre – Représentant des locataires (CNL)
Ghislaine DROUET	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Annie VERHOEVEN	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Nicolas LEPAIN	Membre – Représentant l'UD CGT du Cher
Rachid BOUADMA	Membre – Secrétaire Général de l'UD CFDT du Cher

ETAIENT EXCUSES :

Clarisse DULUC

Membre – Conseillère Départementale - Maire d’Orval
Pouvoir à Emmanuel RIOTTE

Fabrice CHOLLET

Membre – Conseiller Départemental
Maire de St Martin d’Auxigny

Jean-Luc BRAHITI

Membre – Conseiller Départemental

Hugo LEFELLE

Membre – Adjoint au Maire de Bourges
Pouvoir à Christine CHEZE-DHO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Mickaël DURAND

Chef du Service Habitat - DDT du Cher

Frédéric DECOIN

Secrétaire du Comité Social et Economique de Val de
Berry

PRESENCE DU COMITE DE DIRECTION :

Benoît LEMAIGRE

Directeur Général

Jean-Luc PINSON

Directeur Général Adjoint – Directeur des Finances

Emilie LARAINÉ

Directrice des Affaires Juridiques et des Marchés Publics

Nathalie CLOUET

Directrice des Politiques Sociales et Contentieuses

Olivier SCHUBNEL

Directeur Technique et Développement

Michaël PHILIBERT

Directeur Commercial et de la Proximité

Nadège BEDU

Assistante du Directeur Général

.....
La séance est levée à 11 H 45

CONSEIL D'ADMINISTRATION

=====

Séance du Vendredi 6 Décembre 2024 à 9 H 30

=====

XII - BUDGET PREVISIONNEL 2025

CONTEXTE

Dans la continuité des exercices précédents, l'optimisme peut difficilement être de mise. Un conflit russo-ukrainien très instable dont la menace de mondialisation commence à être brandie, l'incapacité des belligérants à trouver des solutions pour la résolution du conflit du moyen orient, l'émergence d'un front économique entre l'occident et les puissances de l'est (Russie, Chine, Inde), l'élection récente du nouveau président des Etats Unis à la soif démesurée de protectionnisme sont les indicateurs d'un Monde qui se divise encore plus.

Malgré une relative accalmie en 2024, de nouvelles conséquences néfastes pourraient impacter dans les prochains mois le continent européen et la France en particulier. Dans cette perspective, les actuelles situations politique et économique pourraient fragiliser notre pays dans sa capacité à les surmonter. L'extrême difficulté pour le gouvernement à présenter un déficit budgétaire acceptable, signe d'une prise de conscience de l'urgence à réduire la dette de la France, fait courir le risque d'une interprétation défavorable des agences de notation. L'impact d'un relèvement des taux d'emprunt par la France aurait des conséquences catastrophiques sur l'économie nationale.

Le secteur du logement social commence à subir dans l'exécution de ses programmes de travaux le contrecoup d'un nombre croissant des défaillances d'entreprises. Par ailleurs, commence à poindre une forme de durcissement de l'octroi des financements externes, notamment en raison de l'impact des restrictions budgétaires 2025 sur les collectivités locales et territoriales, mais également par les contraintes découlant de l'application de la directive européenne 2024/1275 sur la performance énergétique. A titre d'exemple, dans le cadre d'une rénovation énergétique, la Banque des Territoires exclut dorénavant le coût des chaudières à gaz du montant du droit à éco-prêt. Cette décision pèsera sur les équilibres d'opérations déjà très compliqués.

Pour ce qui concerne Val de Berry, consécutivement à l'émergence de la problématique du quartier de l'Aéroport, la recherche du financement des coûts en découlant a nécessité une expertise de la situation en collaboration avec la CG2LS et la fédération des offices. Une projection Visial a été réalisée afin de déterminer le besoin de ressources. Des échanges, pilotés par la CG2LS, sont en cours avec les collectivités concernées (Conseil départemental et communauté d'agglomération de Bourges Plus) afin d'arrêter les modalités précises des participations financières.

HYPOTHESES RETENUES

Ces éléments de contexte ont donc conduit à intégrer les hypothèses suivantes pour élaborer le budget prévisionnel 2025.

Le taux du livret A est appelé à baisser à 2,5% au 1^{er} février 2025.

La revalorisation des loyers s'établit, comme validé lors des orientations budgétaires, à 3,26%.

Les clauses de révision de prix des contrats d'entretien ont été appliquées.

Le coût des énergies est projeté sur la base des marchés en vigueur de fournitures de gaz et d'électricité.

Les taxes foncière et d'enlèvement des ordures ménagères sont projetées avec une augmentation global (valeur locative + taux) de 3%.

Vacance

Après quittancement du mois d'octobre 2024, le taux de vacance locative projeté des logements est estimé pour 2024 à 13,4% des loyers théoriques, soit 6,07 M€ (idem estimation BP 2024), répartis comme suit :

- Commerciale = 2,12 M€ (BP à 2,3 M€) représentant 4,64% des loyers théoriques (BP à 5,19%) et 35% de la vacance totale (BP à 38%)
- Technique, principalement pour démolitions = 3,95 M€ (BP à 3,75 M€) représentant 8,62% des loyers théoriques (BP à 8,41%) et 65% de la vacance totale contre (BP à 62%)

L'objectif pour 2025 est de poursuivre la réduction de la vacance commerciale, en visant un taux de 4,50%.

Les logements improductifs de revenus représentent environ 0,07 M€, soit 0,15% des loyers théoriques

Les pertes de charges récupérables dues à la vacance sont estimées à 12,60%.

PREVISIONS

La projection actualisée du plan pluriannuel d'investissement 2025 – 2027 affiche un montant prévisionnel de 121 M€ de travaux d'investissement (dont 21 M€ au titre du protocole CG2LS). Les crédits de paiement 2025 s'élèvent à 47,8 M€ (dont 6 M€ au titre du protocole CG2LS) et se répartissent comme suit :

- 0,8 M€ pour 4 programmes de résidentialisation
- 7,5 M€ pour 8 programmes de réhabilitation / rénovation énergétique
- 5,1 M€ pour 10 programmes de renouvellements de composants
- 33,9 M€ pour 20 programmes de constructions neuves
- 0,5 M€ pour 3 programmes d'acquisitions-améliorations

Le programme de démolitions prévoit, outre divers travaux de sécurisation et de relogement (hors Aéroport), la fin des travaux sur 2 sites (112 logts – cité Loucheur à Bourges et 59 logts – cité Flourens à Vierzon) et le lancement des travaux sur 6 sites

- 18 logts - bâtiment IB à Bourges
- 56 logts – bâtiment KA à Bourges
- 2 logts – Cardinal Dupont à Bourges

- 40 logts - les Verdins à Saint Doulchard
- 50 logts à la Guerche sur l'Aubois
- 16 logts à Orval

Ces opérations mobilisent 2,6 M€, financés pour 1,6 M€ par subventions.

Les opérations de relogement et sécurisation du quartier de l'Aéroport sont estimées à 0,3 M€.

Le coût des travaux d'aménagement du site de démolition de l'ancien siège de BH, à côté du parc paysager des Gibjoncs à Bourges (ANRU) s'élève à 0,3 M€, financé pour 0,2 M€ par subventions.

Les loyers de l'exercice prennent en compte 44 logements et 55 équivalents logements mis en location en 2025 ainsi que ceux en année pleine de 10 logements et 15 équivalents logements mis en location courant 2024. Les impacts de l'échange de patrimoine avec France Loire et de l'acquisition des 23 logements auprès de CDC Habitat sont également inclus.

L'enveloppe des charges de personnel correspond aux besoins nécessaires à la réalisation des orientations budgétaires votées lors de la session d'octobre dernier. A titre provisionnel, la cotisation à France Chômage a été intégrée, visant la faculté à pouvoir continuer à bénéficier de tout ou partie de la réduction Fillon.

Le budget alloué à la remise en état des logements à la relocation reste à un niveau très significatif. Il va faire l'objet d'un suivi encore plus attentif, visant une meilleure maîtrise.

La politique d'adaptation de nos logements aux besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite va se poursuivre. Pour rappel, les travaux ainsi réalisés permettent de bénéficier 2 années après leurs réalisations d'un dégrèvement sur la taxe foncière à quasi-équivalence financière. L'adaptation des établissements recevant du public va entrer en phase opérationnelle et mobiliser un budget conséquent, étalé sur 4 exercices.

Notre organisme est toujours confronté à un nombre assez conséquent de sinistres nécessitant des interventions très lourdes et coûteuses.

Les charges de gestion sont sensiblement impactées par la nécessité de recourir à 2 prestataires pour la réalisation du nouveau Plan Stratégique de Patrimoine d'une part, et pour la mise en conformité de notre classification des emplois, conformément aux récentes évolutions réglementaires, d'autre part. La mise à jour des DPE de notre parc locatif va se poursuivre en 2025, notamment en raison de la défaillance de l'un des attributaires sur le secteur de Vierzon.

Toutefois, hors ces éléments exceptionnels, il est probable que cette hausse ait un caractère durable, en raison notamment de la progression significative de l'ensemble des coûts (informatiques, assurances, enquêtes diverses, ...).

La charge de la dette connaît une inflexion sensible du fait de la baisse prévisionnelle du taux du livret A au 1^{er} février 2025.

PRESENTATION

Elle vous est proposée en conservant la trame de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses

Les prévisions pour 2025 ont été définies avec la même approche prudentielle que celle qui a prévalu au cours des années précédentes.

Ce budget est notamment composé de :

- Un compte de résultat prévisionnel (CRP)
- Un tableau de financement prévisionnel (TFP)

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (CRP)

L'équilibre du CRP 2025 s'établit à 69,5 M€ contre 67,2 M€ pour le BP 2024. L'augmentation constatée découle de l'échange de patrimoine réalisé avec France Loire.

Les produits hors récupération de charges sont évalués à 56,3 M€ contre 53,1 M€ après DM 2023_01, soit une progression de 3,2 M€.

Les charges non récupérables sont évaluées à 57,2 M€ contre 53,5 M€ après DM 2023_01, soit une progression de 3,7 M€

La récupération de charges récupérables est inférieure aux total des charges locatives, générant une perte de 1,3 M€.

Il présente pour 2025 un excédent prévisionnel de 330 € contre un déficit de 2,2 M€ pour le BP 2024.

Constitution du résultat comptable prévisionnel

	BP 2025
Chiffre d'affaires	
- loyers	44 730 000
- RLS	-2 800 000
Autres produits locatifs	213 000
Dotations aux amortissements nettes des reprises sur subventions (locatifs)	-12 100 900
Charge de la dette locative	-7 061 000
Pertes de charges récupérables dues à la vacance	-1 271 210
Marge locative	21 709 890
Autres produits d'exploitation	414 000
Marge brute totale	22 123 890
Charges de maintenance	-8 276 800
Charges de personnel	-9 096 940
Taxe foncière	-5 500 000
Charges de gestion	-3 851 700
Insuffisance brute d'exploitation	-4 601 550
Autres produits non locatifs	523 000
Autres charges de gestion	-487 100
Dotations aux amortissements nettes des reprises sur subventions (non locatifs)	-430 720
Pertes sur créances irrécouvrables	-500 000
Résultat d'exploitation	-5 496 370
Résultat net sur quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun	-135 000
Résultat financier	907 000
Résultat courant	-4 724 370
Résultat exceptionnel	4 724 700
Résultat de l'exercice	330

Chiffre d'affaires

La prévision est basée sur :

- Le produit des loyers des logements et annexes sera revalorisé au 1^{er} janvier 2025, conformément aux dispositions légales en la matière, à savoir application de l'IRL du 2nd trimestre 2024, soit au taux de 3,26%, décision validée lors du vote des orientations budgétaires
- Le produit des loyers quittancés, logements (conventionnés et non conventionnés) y compris les indemnités d'occupation, s'élève à 40,9 M€
- L'impact de la RLS (avant modulation de la cotisation CG2LS) estimé à 2,8 M€, soit 6,85% de la prévision de quittance de loyers des logements conventionnés
- Des loyers commerciaux, des parkings et des redevances des foyers, pour une prévision globale de quittance de 3,8 M€
- Le produit du supplément de loyer de solidarité pour 90 K€

Divers autres produits locatifs

Ils comprennent :

- Des subventions d'exploitation pour 163 K€

- Le produit généré par l'immobilisation des intérêts de préfinancement pour 50 K€

Dotations aux amortissements nettes des reprises de subventions (locatifs)

Constituées par la différence entre :

- Dotations aux amortissements pour 16 M€
- Reprises sur subventions pour 3,9 M€

Charge de la dette locative

- Intérêts de l'annuité locative pour 7 036 K€
- Intérêts de préfinancement pour 50 K€

Pertes de charges récupérables dues à la vacance

Regroupent l'ensemble des charges locatives non récupérées par l'organisme pour cause de vacance de toutes natures. La prévision est estimée en légère augmentation à 1,3 M€, notamment du fait du relogement des locataires du quartier Aéroport :

- Charges locatives estimées à 10 085 K€
- Provisions quittancées estimées à 8 814 K€

Marge locative

La marge locative représente l'écart entre les charges et les produits directement issus du patrimoine locatif.

Elle est en progression de 1,1 M€ par rapport au BP 2024.

Autres produits d'exploitation

Ils prennent en compte :

- Le produit de coûts internes de production immobilisés pour 350 K€
- Les rémunérations perçues par l'organisme au titre de la gestion de patrimoine pour compte de tiers pour 35 K€
- Les redevances perçues par l'organisme pour locations d'emplacements publicitaires ou autres pour 29 K€

Marge brute

Il s'agit de la marge locative actualisée des autres produits d'exploitation.

Elle est en progression de 1 M€ par rapport au BP 2024.

Charges de maintenance

Elle se décompose comme suit :

- Fournitures diverses en lien avec l'entretien du parc locatif pour 152 K€
- Contrats d'entretien non récupérables du parc locatif pour 1 389 K€
- Réparations courantes non récupérables pour 1 865 K€
- Gros entretien non récupérable pour 4 870 K€

Charges de personnel non récupérables

Le budget alloué s'élève à 9 097 K€, net des remboursements des organismes sociaux et des participations des organismes de formation professionnelle :

- Rémunérations, indemnités et congés payés 5 974 K€
- Charges et taxes patronales 3 041 K€
- Prestations de formation professionnelle 82 K€

Taxe foncière

Elle est estimée à 5,5 M€, net des remboursements consécutifs aux cessions de logements, et compte tenu des sorties de patrimoine suite à démolition.

Charges diverses de gestion

Elles s'élèvent à 3 852 K€ et intègrent :

- Diverses fournitures et produits d'entretien (non locatifs) pour 454 K€
- Les charges de maintenance hors patrimoine locatif pour 536 K€, dont notamment
 - o Maintenance informatique 230 K€
 - o Prestations et travaux d'entretien des locaux administratifs 275 K€
- Les frais d'assurances pour 525 K€
- Les coûts de divers services extérieurs pour 129 K€
- Diverses rémunérations et honoraires pour 1 302 K€
 - o Charges d'intérim 40 K€
 - o Architectes 40 K€
 - o Divers prestataires pour 1 072 K€, dont notamment
 - Elaboration du PSP 2026-2035 300 K€
 - Accompagnement à la mise en œuvre de la nouvelle classification des emplois 120 K€
 - Réalisation de diagnostics de performance énergétique 150 K€
 - Réalisation de diagnostics amiante 213 K€
 - o Des frais d'actes et de contentieux 150 K€
- Diverses autres charges de gestion pour 847 K€, dont notamment
 - o Frais postaux et de télécommunications 227 K€
 - o Impôts et taxes non locatifs, hors charges de personnel 162 K€
 - o Frais de déplacements, missions et réceptions 183 K€
 - o Divers concours et contributions 107 K€
- Les cotisations CG2LS et ANCOLS pour 58 K€

Insuffisance brute d'exploitation (IBE)

L'insuffisance constatée s'élève à 4 602 K€

Les augmentations impactant les charges de maintenance, de personnel, taxe foncière et de gestion consomment la quasi intégralité de l'évolution favorable de la marge brute.

Autres produits non locatifs

Ils sont estimés à 523 K€, et se décomposent en :

- Refacturation de frais d'actes de contentieux aux locataires 90 K€
- Cessions de droits à certificats d'économie d'énergie 300 K€
- Modulation de la RLS 108 K€
- Pénalités reçues sur marchés 25 K€

Autres charges de gestion

Valorisées à 487 K€, elles regroupent :

- Redevances informatiques 379 K€
- Divers 108 K€

Amortissements et provisions non locatifs

Ils génèrent une charge de 431 K€ par compensation entre :

- Dotations aux amortissements non locatifs 531 K€
- Dotations aux provisions d'exploitation 218 K€
- Reprises sur provisions d'exploitation 318 K€

Pertes sur créances irrécouvrables

D'un montant prévisionnel de 500 K€, elles se répartissent entre :

- Admissions en non-valeur 400 K€
- Effacement de dettes prononcées par le juge 100 K€

Résultat d'exploitation

Dans le droit fil de l'IBE, le déficit d'exploitation s'affiche à 5 496 K€. Il est en recul de 6,3% au rapport au BP 2024.

A noter la décision de l'autorité des normes comptables, applicable au 1^{er} janvier 2026, de limiter strictement la notion de charges et produits exceptionnels. Ainsi, la quasi-intégralité sera à l'avenir comptabilisée en autres charges et produits, locatifs ou non locatifs selon leur nature.

Opérations faites en commun

Le solde net est déficitaire de 135 K€, par différence entre :

- Cotisations versées à Val de France 150 K€
- Dividendes perçus d'Ysalia 15 K€

Résultat financier

D'un montant de 907 K€, il est issu de la rémunération de la trésorerie de l'organisme :

- Intérêts reçus sur livrets A 375 K€
- Intérêts reçus sur comptes à terme 574 K€
 - o À 3 ans rémunéré à 3,85%
 - o À 5 ans rémunéré à 4,20%
- Intérêts payés sur la dette non locative 42 K€

Résultat courant

L'apport du résultat financier permet de ramener le déficit courant à 4 724 K€.

Produits exceptionnels

Ils représentent 12 211 K€, répartis en :

- Subventions exceptionnelles CG2LS
 - o Protocole de rétablissement 2 000 K€
 - o Aide au remembrement 260 K€
- Subventions sur démolitions 2 045 K€
- Produits de cessions d'immobilisations (inclus échange de patrimoine avec France Loire) 3 945 K€
 - o Dont échange France Loire 3 240 K€
- Dégrevements de taxes foncières 1 800 K€
- Indemnisations sur sinistres 850 K€
- Pénalités sur SLS 100 K€
- Reprises sur provisions exceptionnelles 1 164 K€
- Autres produits exceptionnels 47 K€

Charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 7 486 K€, dont :

- Travaux suite sinistres 1 082 K€
- Coûts de démolitions 3 815 K€
- Valeurs nettes comptables sur cessions d'immobilisations 2 414 K€
 - o Dont échange France Loire 2 023 K€
- Autres charges exceptionnelles 174 K€

Résultat exceptionnel

Il est une composante importante du résultat de l'exercice, à hauteur de 4 725 K€.

Résultat de l'exercice

L'exercice présente un résultat excédentaire de 330 €

AUTOFINANCEMENT NET HLM PREVISIONNEL

Le décret 2014-1151 du 7 octobre 2014 a défini un ratio permettant de mesurer la solidité financière des organismes de logement social. Il correspond à la capacité d'autofinancement telle que définie par le plan comptable général, de laquelle sont retranchés les remboursements d'emprunts liés à l'activité locative (hors rachats anticipés), rapportée à la somme des produits financiers et produits d'activité (hors récupération des charges locatives). Le seuil d'alerte fixé par la loi est de 0% sur l'exercice considéré, et de 3% sur une période glissante de 3 exercices.

Notre organisme affiche pour 2025 un autofinancement net prévisionnel de 1 788 K€, soit un ratio qui s'établit à +4,16%.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE

La capacité d'autofinancement se définit comme le solde résultant de la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

Elle est estimée à 9,8 M€.

Elle est supérieure au remboursement en capital des emprunts locatifs (hors remboursements anticipés) qui s'élève à 8 M€.

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le tableau de financement prévisionnel 2025 retrace les emplois et ressources relatifs notamment aux investissements qui vous ont été présentés lors des orientations budgétaires. Il s'équilibre à 58 M€.

Outre les crédits de paiement et les financements sur opérations patrimoniales, ainsi que le remboursement de la dette, il comprend également :

- Les crédits nécessaires à la finalisation du BIM
- La mise à niveau de notre infrastructure informatique et l'acquisition de nouveaux outils
- L'acquisition et le renouvellement de mobiliers, matériels et équipements
- Le renouvellement partiel de notre parc automobile
- La variation 2025 des dépôts de garantie des locataires
- Les cessions d'éléments d'actifs

Le détail des coûts prévisionnels par opération patrimoniale et les crédits de paiements pour l'exercice 2025 figurent dans le Plan Pluriannuel d'Investissement évoqué au point suivant.

Le besoin de financement est estimé à 19,2 M€, couvert par des cessions d'actifs pour 4 M€ et par l'autofinancement à hauteur de 9,8 M€. Il en découle un prélèvement sur le fonds de roulement de 5,4 M€.

Ce prélèvement est composé des encaissements sur subventions antérieurement notifiées, du préfinancement sur notre trésorerie des opérations en phase préliminaire, ainsi que des fonds propres consommés.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2027

Un plan pluriannuel d'investissement a été élaboré sur la base des opérations patrimoniales (hors démolitions) engagées ou à engager sur la période 2025-2027. Il vous est remis en annexe du projet de budget prévisionnel 2025.

Je vous demande de bien vouloir :

- **Approuver l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et ses annexes, portant budget prévisionnel 2025**
- **Approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement 2025-2027**

VOTE : NOMBRE DE PRESENTS OU REPRESENTES : 25
POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 5

DELIBERATION

Les membres du Conseil d'Administration approuvent :

- l'état prévisionnel des recettes et des dépenses et ses annexes, portant budget prévisionnel 2025
- le Plan Pluriannuel d'Investissement 2025-2027

.....
La Secrétaire de Séance,
Annette BUREAU

Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 11 décembre 2024
Le Directeur Général,
Benoît LEMAIGRE

